

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE Arrêté no. 2022/211		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L.2122-27, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU le Code civil, dont les articles 60, 61-3-1, 61-4, 75 et 515-3 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, dont l'article 48 ;

VU la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation ;

VU le décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

VU la circulaire du ministère de la Justice CIRC : CIV/03/22 du 3 juin 2022, de présentation des dispositions issues de la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 3 juillet 2020 ;

VU l'arrêté n°2020/397 en date du 9 juin 2020, nommant Madame Céline GOUET, par avancement de grade, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juillet 2020 ;

CONSIDERANT que Madame Céline GOUET occupe un emploi permanent d'agent administratif à temps complet au sein de la Direction Population et la nécessité d'une délégation de fonction et de signature pour le fonctionnement du service public ;

ARRETE

Article 1 : Madame Céline GOUET née le 16/06/1973 à Caen (Calvados), est déléguée à l'effet de signer les copies certifiées conformes et les légalisations de signature en cas d'empêchement ou d'absence du Maire et des adjoints.

Article 2 : Madame Céline GOUET est déléguée par le Maire dans les fonctions suivantes qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil :

- la délivrance de tous les extraits et copies intégrales d'actes de l'état civil, de décisions de changement de prénom et de changements de nom ;
- la délivrance de récépissés de dépôt de demandes de changement de prénom, de nom et d'enregistrement de pacte civil de solidarité ;
- l'envoi des avis de mise à jour et de transcription relatifs à ces actes de l'état civil, aux décisions de changement de prénom, aux déclarations de pacte civil de solidarité et aux changements de nom ;

- l'envoi des bulletins de naissance, PACS, mariage et décès à l'INSEE et à l'ARS ;
- la publication des bans et l'envoi des certificats de publication de mariage et de non-opposition.

Article 3 : Cette délégation sera exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 4 : La Direction Générale des Services d'Ifs est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise :

- Au représentant de l'État
- Au procureur de la République
- Au Trésorier
- Au Centre de Gestion du Calvados

Fait à Ifs, le 16 septembre 2022

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le : 16 septembre 2022.

Signature de l'agent :

Rendu exécutoire le :

Affiché ou notifié le :